Manifestation le Havre (Mardi 18 mars 2014) **Discours d'Éric LAFONT**

Chers Camarades,

Nous voici réunis autour de nos camarades de luttes Jacques, Reynald, Pierre et Dominique. Nous sommes rassemblés pour montrer l'expression de notre solidarité, de notre fraternité de combat, de notre volonté et de nos exigences de syndicalistes.

Nous sommes rassemblés ici pour dire haut et fort que nous voulons simplement vivre, travailler, défendre les droits pour nous et nos semblables et une machine implacable nous broie et quelquefois déchire nos vies.

L'expression de notre solidarité est d'abord une réaction humaine et la conséquence d'un sentiment d'injustice. La loi est dure pour les salariés. En revanche, elle est bien douce pour le patronat en général et les patrons les plus indélicats en particulier. Elle est impitoyable pour celles et ceux qui défendent leur emploi et leurs droits, elle est bien indulgente pour celles et ceux qui dissimulent leur fortune, utilisent abondamment le droit pour mieux le contourner.

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer 20 milliards de crédit d'impôt et 10 milliards supplémentaires pour le pacte de responsabilité. Au total c'est plus de 200 milliards d'euros versés aux entreprises.

A l'inverse, les salariés attendent toujours une loi pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, d'autres rapports donneurs d'ordres sous-traitants, l'interdiction les licenciements boursiers, l'arrêt de l'évasion fiscale, le moins-disant social. Ils attendent aussi une loi d'amnistie sociale.

Le rapprochement de ces faits, en ce lieu, révoltent nos consciences. Notre solidarité est cependant beaucoup plus qu'une réaction morale.

L'action de nos camarades s'exerçait dans un cadre collectif. Ce n'est pas en leur nom propre qu'ils agissaient.

C'est pourquoi les condamner, c'est nous condamner. Les rejeter en refusant de les innocenter, c'est nous rejeter. Les traiter comme des délinquants, c'est nous insulter.

Comme l'a dit notre Secrétaire Général, Thierry LEPAON, toucher à un adhérent, à un élu, à un dirigeant de la CGT, c'est toucher à toute la CGT.

En France et dans d'autres pays, le seul droit à l'organisation collective contesté et jamais définitivement acquis, c'est le droit syndical. Les différents ordres professionnels, les organisations patronales et d'entreprise sont bienvenus et souvent souhaités par les pouvoirs, mais le droit syndical est juste toléré et toujours à défendre.

Une loi d'amnistie sociale est donc une exigence syndicale. C'est notre exigence et cela a été rappelé de nombreuses fois lors de notre dernier congrès confédéral. La refuser est un signe désastreux envoyé au monde du travail.

A ce niveau je veux dire au gouvernement :

Celles et ceux que vous refusez d'amnistier sont justement celles et ceux qui défendaient l'emploi, leur entreprise.

Si vous affirmez que l'emploi est votre priorité, alors amnistiez celles et ceux qui ont défendu leur emploi.

Si l'expression « redressement productif » a un sens et apparaît même dans le titre « Ministère du redressement productif », alors amnistiez celles et ceux qui luttent pour travailler, produire, créer de la richesse, redresser le pays.

Si vous prétendez vouloir défendre la protection sociale, alors amnistiez celles et ceux qui se sont battus pour les droits à la retraite et à la santé.

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

A l'inverse, les périodes de régression commencent par une limitation, une diminution des droits syndicaux et des droits des salariés. C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement dans de nombreux pays européens où les politiques d'austérité sont imposées aux peuples en même temps que la diminution des libertés publiques et des droits sociaux.

C'est pourquoi, au-delà même de la réparation d'une injustice par une loi d'amnistie sociale, les salariés veulent de nouveaux droits pour agir et permettre le progrès social.

Cette question revêt donc à la fois des aspects humains, syndicaux, sociaux, politiques et idéologiques. Vous avez le choix entre les forces de progrès et de la réaction.

Par ailleurs cette affaire, car malheureusement c'est le nom que l'on donne est loin d'être une affaire quelconque. Elle touche aux valeurs, aux libertés publiques, aux principes de la République.

Vous connaissez l'expression « mais pourquoi tant de haine ? ». Pour ne pas aller jusque là lors de ce rassemblement, nous pouvons néanmoins dire « mais pourquoi un tel acharnement ? »

Poser cette question c'est exiger une réponse car notre détermination montrera l'urgence de répondre à cette question.

Comment expliquer que l'autorité judiciaire qui par ailleurs regrette souvent le manque de moyens, l'engorgement des tribunaux, la surcharge de travail, s'acharne et s'obstine contre de simples citoyens, des militants syndicaux connus.

L’autorité judiciaire n’aurait-elle que cela à faire ? Serait-elle si oisive qu’il lui faille poursuivre de sa vindicte des gens honnêtes ?

Pourtant le travail ne lui manque pas, nous le savons, les journaux en témoignent dans la rubrique faits divers ou encore dans l’actualité économique et sociale.

L’actualité nous le rappelle, la fraude fiscale et sociale a explosé durant ces dernières années, le travail au noir prospère, les trafics d’êtres humains continuent, certaines sociétés véreuses et des magouilleurs utilisent la législation existante pour mieux organiser leur trafics de main d’oeuvre à l’intérieur de l’Europe, je pense aux travailleurs déplacés.

Derrières tous ces délits il y a de vrais délinquants, des femmes, des hommes, des sociétés qu’il conviendrait de poursuivre.

Pourquoi, dans ce contexte, s’acharner précisément contre celles et ceux qui dénoncent ces délits et contribuent par leur action à limiter les infractions à la loi, au lieu de poursuivre de vrais délinquants ?

Encore une fois il faudra répondre à cette question!

Mais répondre à cette question n'est-ce pas mettre en cause le fonctionnement de la justice lui-même ou individuellement, certaines femmes et hommes qui la composent?

Répondre à cette question ne ferait-il pas prendre le risque de démontrer une justice beaucoup plus douce pour les puissants comme le patronat et la finance que pour les plus humbles, les salariés et ceux qui défendent leurs droits?

Nous revendiquons d’utiliser les moyens de l'Etat autrement qu'en permettant à l’autorité judiciaire et au pouvoir exécutif, de criminaliser à tout va et contre toute évidence l’action syndicale alors qu’ils seraient mieux utilisés à combattre la véritable délinquance y compris fiscale et sociale.

Des explications doivent donc être fournies. Il s’agit quoiqu'en soit les motivations, d'utilisation d’argent public et d’action publique dans le cadre des missions de la République.

Pour terminer, je veux réaffirmer que la CGT a choisi son camp. Hier nous étions aux côtés de nos camarades Jacques, Reynald, Pierre et Dominique, nous le sommes aujourd’hui et le serons encore demain.

Je vous remercie